



**ARRETE N° 2025 – 268**  
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT  
**Aménagement**  
**Rue Haute n° 63**  
**Société BOULANGER**  
**Vendredi 25 Avril 2025**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,  
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société **BOULANGER** – 2 Avenue des Commerces – 14120 Mondeville, mandatée par Monsieur Frédéric BESSON, afin d'effectuer une livraison pour un aménagement avec l'installation d'une nacelle, Rue Haute au n° 63, le Vendredi 25 Avril 2025, de 11h00 à 12h00,

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** La Société **BOULANGER** est autorisée à effectuer une livraison pour un aménagement avec l'installation d'une nacelle, Rue Haute au n° 63, le **VENDREDI 25 AVRIL 2025**, de 11H00 à 12H00.

**ARTICLE 2 :** Une déviation de la circulation des véhicules par la Rue de l'Homme de Bois, sera mise en place par la Société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin que celle-ci effectue l'intervention pour un aménagement avec l'installation d'une nacelle.

**ARTICLE 3 :** L'accès aux Services de Police et de Secours sera maintenu.

**ARTICLE 4 :** La signalisation réglementaire (panneau avec affichage du présent Arrêté) sera mise en place par la Société intervenante.

**ARTICLE 5 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à **HONFLEUR**, le 23 Avril 2025  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement :  
**Jérôme HAMEL**



